



JEUNESSE

Dispositif jeunesse Lab'aux idées : finance une partie de ton projet

Le dispositif « Lab 'aux idées » est remis en place pour l'année 2023. Un appel à projet est lancé en direction des jeunes (10-25 ans) et aux associations guérandaises dédiées à la jeunesse avec une enveloppe budgétaire globale de 10 000 euros.

Publié le 02 février 2023

Les projets éligibles devront correspondre à un ou des objectifs suivants :

- › Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes
- › Favoriser l'engagement citoyen des jeunes
- › Favoriser l'émergence d'initiatives jeunesse
- › Favoriser l'accompagnement des jeunes
- › Pérenniser des actions liées à la jeunesse sur le territoire
- › Développer de nouvelles actions liées à la jeunesse sur le territoire

Il s'agit de proposer des projets d'intérêt général à mener sur la commune dans le but de dynamiser les espaces de vie et/ou d'améliorer l'offre dédiée à la jeunesse sur la Ville.

En 2023, les critères évoluent pour correspondre davantage aux besoins des projets des jeunes.

- › Les bénéficiaires se verront attribuer une subvention de 2000€ maximum en fonction du budget prévisionnel du projet/action.
- › La période de dépôt des dossiers est du 1er février au 31 octobre 2023. Le projet devra être réalisé dans un délai d'un an à compter de la date de signature de la convention.
- › Une même association a la possibilité de déposer plusieurs projets si les projets concernent des groupes de jeunes différents.

Le dossier est disponible en téléchargement sur <https://www.ville-guerande.fr/pratique-vos-demarches/jeunesse-sport/dispositifs-de-soutien/labaux-idees-2023> et sera à déposer à la Maison de la Famille.

Plus d'informations auprès de Géraldine COUEDIC par email à : geraldine.couedic@ville-guerande.fr ou par téléphone au 02.40.15.10.50.

Maison de la Famille
22 faubourg Saint-Michel
44 350 Guérande
02 40 15 10 50
accueil.maisondelafamille@ville-guerande.fr



HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h